



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E115347

VALABLE JUSQU'AU 27/10/2027

ÉDITÉ LE

22/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/06/2014

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 02/03/2023  
0

Raison sociale : CERISIER NICOLAS

LA TEILLAIS  
35440 DINGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC RENNES

Siret : 802 272 310 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 71421985.85

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 052104290105

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 052104290105

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone :

Portable : 07 82 46 06 03

Fax :

Site Internet :

E-mail : cerisier.est@gmail.com

Responsabilité légale :  
CERISIER NICOLAS CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 27/10/2023           |
| 5311 | Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE                        | 07/05/2026           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 17/12/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 05/05/2023         |
| o Ventilation mécanique       | 08/11/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.